



**VILLE DE  
FEIGNIES**

**Direction Générale des Services**

Secrétariat Général

03 27 68 39 06

k.debievel@ville-feignies.fr

2023-1124- KD/JS/PL

Affaire suivie par Karine DEBIEVE

COMPLEXE SPORTIF DIDIER ELOY

UTILISATION INTERDITE

POUR CAUSE METEOROLOGIQUE

**ARRÊTÉ N°15/2025**

LE MAIRE DE FEIGNIES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, l'article L 2212,

Vu les dispositions du code de la route,

Considérant qu'il importe de prendre toutes mesures pour éviter la dégradation du terrain d'honneur du complexe sportif Didier Eloy, après les mauvaises conditions météorologiques de ces derniers jours et le mauvais état du terrain constaté,

**ARRÊTE**

**Article 1er :** En raison des mauvaises conditions météorologiques de ces derniers jours et le mauvais état constaté du terrain, l'utilisation du terrain d'honneur du complexe sportif Didier Eloy sera interdite le samedi 1<sup>er</sup> et le dimanche 2 février 2025 à toutes les équipes.

**Article 2 :** Toute infraction au présent règlement sera transmise à l'EFAFC (Entente Feignies Aulnoye Football Club) et fera l'objet de procès-verbal.

**Article 3 :** Sont chargés de l'application du présent arrêté :

- Monsieur le Maire,
- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur le Commissaire de police,
- Les responsables de la Ligue du Nord de Football et du District Escout, et tous les agents placés sous leurs ordres.

VU L'EFAFC,

Feignies, le 30 janvier 2025



LE MAIRE DE FEIGNIES,  
Patrick LEDUC



**Correspondance administrative : Monsieur le Maire**

Mairie de Feignies, Place Charles de Gaulle 59750 FEIGNIES

Tel 03 27 68 39 00 • Fax 03 27 68 22 66 • www.ville-feignies.fr